Politique de la ville

Une nouvelle géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville a été définie et fixée par l'État en concertation avec les collectivités locales. De nouveaux contrats de ville ont ainsi été établis, pour la période 2024-2030 sur la base de ces nouveaux périmètres de quartiers prioritaires politique de la ville (QPV).

La Normandie compte 63 quartiers prioritaires, dans lesquels résident près de 222 000 habitants soit environ 7 % de la population régionale. Ces territoires se caractérisent par une population au niveau de vie très bas corollaire d'un taux de chômage élevé et d'une précarité de l'emploi importante. On trouve dans ces quartiers une forte concentration de familles monoparentales.

La Région Normandie soutient les actions en faveur des quartiers prioritaires et de ses habitants. En 2024 elle a réaffirmé cet engagement dans le cadre des nouveaux contrats de ville, dont elle est signataire. Elle mobilise en effet ses dispositifs de droit commun sur ses champs de compétences en faveur des habitants des quartiers (culture, création d'entreprises, sports, mobilité, …). Elle apporte également un soutien spécifique aux structures intervenant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

- La Région investit dans des projets de renouvellement urbain. Elle mobilise une enveloppe de 88 millions d'euros dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement urbain et finance les opérations dans les autres QPV via les contrats de territoire
- La Région soutient des actions innovantes répondant aux enjeux de l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés. Le dispositif consacré à la Politique de la

ville vise à soutenir des projets ou initiatives innovants portés par des associations, contribuant aux objectifs du contrat de ville et répondant aux enjeux régionaux.

La rénovation urbaine

La politique de rénovation urbaine vise à accompagner les agglomérations dans la revalorisation de leurs quartiers ciblés par la géographie prioritaire de la politique de la ville, au-delà des sites ayant déjà bénéficié d'un programme de rénovation urbaine entre 2004 et 2013.

Elle repose sur la mise en place de projets de revalorisation conçus à l'échelle des quartiers, dépassant une logique d'interventions ponctuelles. Cette démarche implique la réalisation de diagnostics préalables, permettant aux agglomérations d'élaborer un projet urbain reposant sur les éléments de connaissance du quartier.

22 quartiers sont concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2014-2026 : 1 milliard d'euros de travaux prévus, 88 millions d'euros de subvention régionale (54 millions d'euros pour l'aménagement des espaces publics, 18 millions d'euros pour les équipements de proximité, 16 millions d'euros pour le logement), 7 717 logements seront reconstitués, réhabilités ou résidentialisés.

Soutenir les projets innovants favorisant l'insertion professionnelle

La Région a lancé, en 2020, un dispositif pour soutenir les projets innovants favorisant l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires âgés de plus de 16 ans.

Le dispositif "Soutien à l'innovation dans les quartiers prioritaires", permet aux associations, aux structures d'insertion par l'activité économique, aux collectivités et aux bailleurs sociaux de bénéficier d'une subvention régionale comprise entre 10 000 euros et 30 000 euros (dans la limite de 50 % des dépenses éligibles) pour la

mise en œuvre de projets, en particulier dans les domaines de la santé, de la mobilité au service de l'insertion professionnelle et de la sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Deux volets du dispositif visent aussi à soutenir et favoriser le développement de nouveaux projets :

- Le soutien à l'ingénierie pour les projets structurants : il s'agit de soutenir la démarche de conception et de développement de projets ayant une ambition et un ancrage territorial fort ;
- L'appui à la professionnalisation des acteurs : il vise à soutenir des actions de renforcement des capacités des acteurs du territoire à agir en faveur de la mobilisation et de l'insertion des habitants des QPV.

Aides

- Soutien à l'innovation dans les quartiers prioritaires

Quelques exemples

- Le Camping Solid'Aire porté par l'AFPAC pour les habitants des QPV de la Métropole Rouen Normandie et de Barentin, bénéficie du soutien de la Région sur le volet accompagnement professionnel, en complément de l'offre de logement temporaire offerte aux jeunes en difficulté d'insertion.
- Le projet expérimental de garde d'enfant à domicile à horaires atypique porté par l'association Les Reines pour les habitants des quartiers sud du Havre a bénéficié de l'aide de la Région pour sa première année de test de l'action.
- L'auto-école associative porté par le centre social Edith Bonnem à Alençon bénéficie d'un soutien de la Région pour la levée des freins liés à la mobilité pour l'insertion professionnelle et à l'emploi.

Développer l'entrepreneuriat

Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) comptent dans leur population de nombreux créateurs d'entreprise potentiels qui, parce qu'ils ne s'y autorisent pas ou ne trouvent pas de solutions d'accompagnement et financières, renoncent à leur projet. Le dispositif "CitésLab - Révélateur de talents" vise à faciliter l'identification des aspirants créateurs dans les QPV afin de les assister dans la préparation et la sécurisation de leur projet entrepreneurial.

Depuis 2020, la Région Normandie est engagée aux côtés de BpiFrance dans la mise en œuvre de ce dispositif. Un septième territoires est venu s'ajouter aux 6 premiers lauréats de 2020 dans le cadre du programme Entreprenariat Quartiers 2030 lancé en 2024, qui appuie également les Bus de l'entreprenariat, soutenus eux-aussi par la Région.

7 territoires lauréats du dispositif CitésLab

Le dispositif Citéslab vise à faciliter l'émergence de talents dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en les aidant à concrétiser leurs projets entrepreneuriaux et en les orientant vers des structures d'accompagnement adaptées. Cela se traduit par l'accompagnement sur le terrain au sein des quartiers de futurs entrepreneurs par un chef de projet en concertation avec tous les acteurs de la politique de la ville.

8 Citéslab opèrent en Normandie à Dieppe, au Havre, à Evreux à Cherbourg-en-Cotentin et dans les territoires de la Métropole Rouen Normandie, de la CASE et de Caen la Mer.

Toute la Normandie couverte par les Bus de l'entreprenariat

Le "Bus de l'Entrepreneuriat" est un dispositif itinérant qui vise à promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires. Il offre un accompagnement personnalisé aux futurs et aux jeunes entrepreneurs, en leur fournissant les outils et les connaissances nécessaires pour lancer et développer leur activité.

En se rendant directement dans les quartiers, le bus facilite l'accès à des services d'orientation, de formation et de financement, souvent difficiles à atteindre pour les populations les plus éloignées de l'emploi. L'animation autour de 3 bus est soutenue

par la Région Normandie. Un véhicule rayonne sur la Métropole Rouen Normandie et deux bus sillonnent les autres QPV normands.



Ici, je monte ma boîte

La formation professionnelle avec Parcours Métier

Contact

Service Aménagements durables

Tél : 02.35.52.57.34